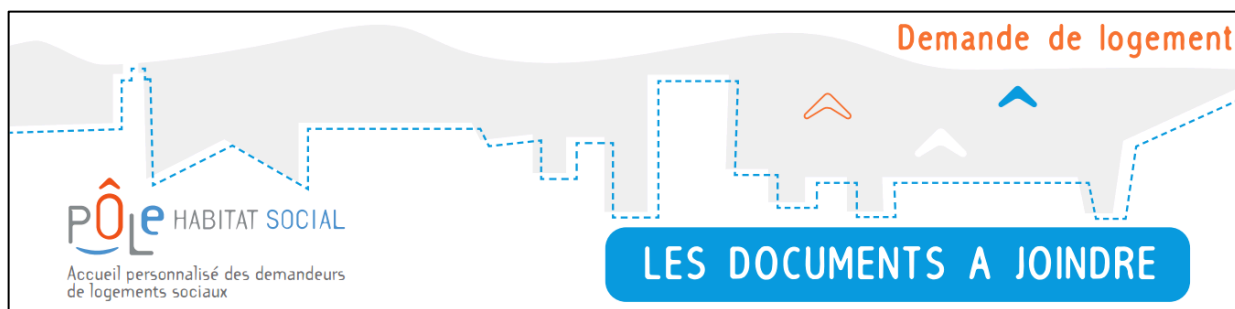




Mai 2023

**La saisie du numéro de sécurité sociale (NIR)
est obligatoire pour toute personne majeure**

Fournir impérativement des photocopies

Pièces obligatoires pour l'enregistrement d'une demande de logement social (Numéro Unique Départemental)	
Pièce Identité du demandeur et de toutes les personnes majeures dans la demande :	
Carte d'Identité, passeport OU titre de séjour pour le demandeur ainsi que pour toutes les personnes majeures et attestation provisoire relative à la composition familiale pour les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire	
Jugement de tutelle ou de curatelle	
Revenu fiscal de Référence de tous les occupants :	
Avis d'imposition ou avis de situation déclarative impôts 2025 (sur les revenus de 2024) pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement.	
Avis d'imposition ou avis de situation déclarative impôts 2026 (sur les revenus de 2025) pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement.	
Pièces complémentaires justificatives pour le passage en Commission d'Attribution (arrêté du 22 avril 2022)	
Votre situation de famille	
Si vous êtes marié-e ou avez des enfants : livret de famille ou acte de naissance	
Si vous êtes PACSé-e : attestation d'enregistrement du PACS	
Si vous êtes veuf/veuve : certificat de décès OU livret de famille	
Si vous êtes divorcé-e ou séparé-e : Jugement de divorce ou copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales OU convention homologuée (consentement mutuel) OU justificatif de l'avocat en cas de divorce par consentement mutuel OU décision du juge prise en application de l'article 257 du code civile OU ordonnance de protection délivrée par le juge OU récépissé d'enregistrement de la déclaration de rupture de PACS	
Si vous êtes victimes de violences familiales : copie du récépissé du dépôt de plainte	
Si vous attendez un enfant : certificat de grossesse attestant d'une grossesse	
Si vous avez le statut de réfugié ou bénéficiaire de la protection internationale attestation provisoire relative à la composition familiale.	
Vos ressources	
✓ Pour vous et les personnes à loger	
notification des prestations CAF ou MSA : allocations familiales, RSA, AAH, PAJE, ASF, APL, AL...	
extrait de jugement ou justificatif de pension alimentaire	
✓ pour les retraités ou pensionnés :	
notification de pension pour les retraités et personnes en invalidité	
✓ pour les salariés :	
attestation de l'employeur	
bulletins de salaires des 3 derniers mois ou indemnités journalières de la sécurité Sociale	
✓ pour les non-salariés (artisans, commerçants ou indépendants..) :	
dernier bilan ou attestation du comptable évaluant le salaire mensuel perçu ou tout autre document comptable justifiant des ressources	

✓ Pour les étudiants et les apprentis	
carte d'étudiant	
avis d'attribution de bourse	
contrat de travail pour les apprentis	
✓ Pour les mineurs émancipés ou jeunes majeurs de moins de 21 ans bénéficiant ou ayant bénéficié de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)	
Attestation du conseil départemental Extrait d'une décision judiciaire permettant d'établir qu'il bénéficie ou a bénéficié d'une mesure au titre de l'ASE	
✓ Pour les sapeurs pompiers volontaires attestation du chef de corps communal, intercommunal ou départemental	
✓ Pour les demandeurs d'emplois	
la notification d'ouverture ou de refus des droits aux indemnités Pôle Emploi	
les 3 derniers avis de paiement	
avis de paiement allocation d'aide au retour à l'emploi	
Votre logement actuel	
Locataire : bail et quittance OU attestation du bailleur tout moyen de preuve attestant que le locataire est à jour de ses loyers et charges	
Hébergé chez un particulier : attestation de la personne qui héberge	
En structure d'hébergement : attestation de la structure d'hébergement	
Camping, hôtel : reçu, attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation	
Sans abri : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation	
Propriétaire : acte de propriété, plan de financement	
Motif de votre demande	
Sans logement : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ou tout justificatif démontrant l'absence de logement	
Logement non décent : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement.	
Logement indigne : décision administrative (arrêté du préfet, du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale, mise en demeure, fermeture administrative), OU un jugement du tribunal, OU tout autre document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement démontrant la situation d'indignité OU photos	
Logement repris ou remis en vente par le propriétaire : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation de bail	
Coût du logement élevé : quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement	
Procédure d'expulsion : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion	
Violences familiales : situation d'urgence attestée par une décision du juge ou ordonnance de protection ou récépissé de dépôt de plainte	
Handicap et perte d'autonomie : carte mobilité inclusion OU carte d'invalidité OU décision d'attribution d'un droit ou d'une prestation par une commission administrative compétente OU décision d'attribution d'une pension d'invalidité par un organisme de sécurité sociale OU décision d'attribution de l'APA (en plus de la fiche CERFA « handicap »)	
Raisons de santé : certificat médical	
Rapprochement familial : attestation de dépôt de la demande de regroupement	
Assistant-e maternelle ou familial : agrément	
Rapprochement du lieu de travail : pièce justifiant de la location de l'emploi actuel ou futur	
Accédant à la propriété en difficulté : plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés	
Rapprochement du lieu de travail : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur	